

PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE CHRIST-ROI

Procès-verbal de la session ordinaire
Lundi 15 novembre 2021 à 19 h 15

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école Christ-Roi tenue le lundi 15 novembre de l'an deux mille vingt et un à dix-neuf heures quinze dans la classe de musique à l'école Christ-Roi.

PRÉSENCES

Mmes Caroline Blanchet, parent
Stéphanie Castonguay, parent
Dany Fortier, enseignante
Maryève Lamerise, Soutien
Marie-Ève Bouchard, parent
Catherine Périgny-Fortier, rep. communauté
Josée Nolet, parent
Isabelle Talbot, enseignante
Nathalie Verville, professionnelle

Aussi présents:

Mmes. Nadine Bouchard
Andrée Roy, directrice par intérim

Absences :

Steve Marquis, directeur

Prés.	Abs.
X	
X	
X	
X	
	X
X	
	X
X	
X	
X	
X	

1. OUVERTURE DE
L'ASSEMBLÉE

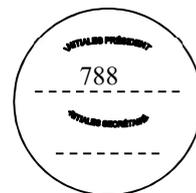
Le quorum est atteint. Mme Caroline Blanchet, présidente, souhaite la bienvenue aux membres. Il est 19 h 15.

2. LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR ;

CE-1088-21 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Stéphanie Castonguay

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec l'ajout des Critères d'inscription à autres sujets

ADOPTÉE.



3. ADOPTION DU PROCÈS-
VERBAL ET SUIVI DE LA
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE
2021;

CE-1089-21 IL EST RÉSOLU, sur proposition Stéphanie Castonguay,

QUE le procès-verbal du 29 septembre 2021 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajouter les noms de Dany Fortier et Josée Nolet aux présences
- Retirer le nom de Steve Marquis aux présences et indiquer qu'il était absent.
- Inscrire que Nathalie Verville était absente.
- Inscrire le nom de Stéphanie Castonguay à titre de représentante au comité de parents et celui de Marie-Ève Bouchard comme substitut au comité de parents.

ADOPTÉE.

4. INTERVENTION DE
L'ASSEMBLÉE ;

Aucune

5. CORRESPONDANCE

Aucune

6. INFORMATION ET
CONSULTATION

6.1 Calendrier des principaux sujets traités;
Madame Roy présente le calendrier préparé par le ministère de l'Éducation, sur lequel on retrouve une proposition de sujets qui doivent ou qui peuvent être traités.

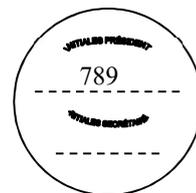
6.2 Formation pour les nouveaux membres;
Les nouveaux membres d'un conseil d'établissement doivent suivre une formation obligatoire. Le lien pour accéder à la formation se retrouve sur l'ordre du jour.

7. ADOPTION

7.1 Budget de fonctionnement du C.E. ;
Le budget de fonctionnement du conseil est présenté. Il est expliqué qu'il appartient aux membres du conseil d'établissement de disposer de ce montant pour l'achat de matériel, pour des frais de gardiennage, etc.

CE-1090-21 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Maryève Lamerise,

QUE le budget de fonctionnement du CE soit adopté telle que proposé.



7.2 Calendrier des rencontres;

À moins d'un avis contraire, il est convenu que les rencontres se tiendront à l'école Christ-Roi, à 19 h15, les lundis :

17 janvier, 21 mars, 16 mai et le 13 ou le 20 juin 2022.

CE-1091-21 IL EST RÉSOLU, sur proposition d'Isabelle Talbot,

QUE le calendrier des rencontres soit adopté tel que présenté.

7.3 Mesures dédiées;

Les différentes mesures dédiées et les mesures protégées sont présentées. Mme Roy explique la façon dont elles sont déployées dans notre école.

Elle présente également les conférences offertes sur le site : «aidersonenfant.com». Celles-ci pourraient être offertes gratuitement aux parents dans le cadre de la mesure « Aide aux parents ».

Les membres conviennent que le forfait de vingt conférences soit offert aux parents et au personnel de l'école. Un suivi du nombre d'utilisateurs sera effectué plus tard dans l'année afin de valider la rentabilité et la possibilité de récurrence de cet investissement.

CE-1092-21 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Caroline Blanchet,

QUE les mesures dédiées et protégées soient adoptées telles que présentées et que la mesure **15024 Aide aux parents**, serve à offrir les vingt conférences disponibles sur « aidersonenfant.com » à tous les parents et au personnel de l'école.

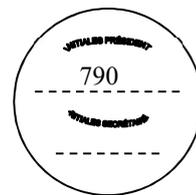
8. APPROBATION

8.1 Sorties éducatives;

- L'activité *Bougez pour ceux qui ont faim* aura lieu les 20-21 décembre prochain.
- Considérant les mesures sanitaires à respecter, nous ne pourrions offrir le traditionnel dîner de Noël au sous-sol de l'église. D'autres activités à l'école seront proposées.

CE-1093-21 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Nathalie Verville,

QUE les sorties *éducatives suivantes soient approuvées telles que présentées.*



8.2 Règles de régie interne;

Les règles de régie interne sont survolées puisque les membres du conseil en avait déjà pris connaissance.

CE-1094-21 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Catherine Périgny-Fortier,

QUE les règles de régie interne soient approuvées en ajustant les frais des repas au coût actuel de remboursement du CESH et en enlevant le libellé sur les frais d'interurbain.

9. FONCTIONNEMENT DU C.E.

9.1 Fonctions et pouvoirs;

Le tableau préparé par le ministère de l'Éducation est sommairement expliqué. Les gens sont invités à le consulter afin de connaître les pouvoirs et les rôles du conseil d'établissement.

9.2 Dénonciation d'intérêts par écrit;

Conformément à l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique, tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer les intérêts personnels directs ou indirects qu'il détient dans un organisme ou une entreprise faisant affaire ou susceptible de faire affaire avec l'école dont il est membre du Conseil d'établissement.

Si la situation devait se produire, le membre est invité à compléter le formulaire prévu à cet effet.

10. RAPPORTS (Information)

10.1 Comité de parents (CSSH);

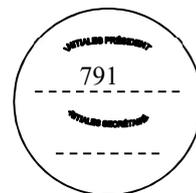
Madame Castonguay dresse le résumé de la rencontre du comité de parents où les sujets suivants ont été traités :

- Le taux de vaccination des élèves du secondaire ainsi que celui du personnel du CSSH. Les membres du CÉ se questionnent à savoir d'où provient le taux de vaccination du personnel.
- Le déploiement des tests de dépistage rapides dans les écoles
- La situation de l'éclosion de la Covid-19 à l'école Saint-Marc-La Corne
- La pénurie de main d'œuvre qui affecte grandement le CSSH

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Critères d'inscription :

Le document des critères d'inscription 2022-2023 est présenté. Il sera également envoyé par courriel à tous les membres.



11.2 Dossier de la cour d'école :

Des questions sont posées à l'égard du projet de la cour d'école. Madame Roy communiquera avec la responsable de ce dossier au CSSH afin de demander qu'une rencontre soit tenue avant le 22 décembre 2022, telle qu'elle avait été annoncée à la fin de l'année dernière.

De plus, tous espèrent que le petit chemin soit déneigé par la Ville tel que convenu.

12. DATE DE LA
PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre se tiendra le lundi 17 janvier 2022 à 19 h 15.

13. ÉVALUATION

Merci à toutes pour votre implication.

14. LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE

CE-1095-21 IL EST RÉSOLU, sur proposition Dany Fortier,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est *21 h 04*.

Caroline Blanchet, présidente

Andrée Roy, secrétaire